

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHARGEY-LÈS-PORT



SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Date de la convocation : 29/05/2026

Date d'affichage : 29/05/2026

Nombre de membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19 h, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Antoni MAGNIN, Maire.

Présents : MAGNIN Antoni, DURGET Julien, BLOUET Sébastien, ZONI Romain, JACQUEMIN Jennifer, MAGNIN Fabrice, JOBERT Laure, SIBILLE Ophélie, ANDRE Marie-Charlotte, HERBRETEAU Fanny.

Absents excusés : FICK Virginie

M. Sébastien BLOUET a été désigné en qualité de secrétaire.

Désignation du délégué titulaire et des délégués suppléants en vue de l'élection sénatoriale

La séance est ouverte par le Maire, qui indique que, selon l'arrêté préfectoral du 12 mai 2026, le Conseil municipal doit élire un délégué titulaire et 3 délégués suppléants en vue de l'élection sénatoriale qui se déroulera en septembre.

Le Conseil municipal procède aux élections à bulletin secret.

➤ Election du délégué titulaire

Candidats déclarés : Antoni MAGNIN
Marie-Charlotte ANDRÉ
Fanny HERBRETEAU

Résultats :

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Bulletins blancs : 0

Voix obtenues :

Antoni MAGNIN : 7 voix

Marie-Charlotte ANDRÉ : 2 voix

Fanny HERBRETEAU : 1 voix



M. Antoni MAGNIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

➤ **Election des délégués suppléants**

Candidats déclarés : Sébastien BLOUET
Fanny HERBRETEAU
Laure JOBERT

Résultats :

Nombre de votants : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Bulletins blancs : 0

Voix obtenues :

Sébastien BLOUET : 10 voix
Fanny HERBRETEAU : 10 voix
Laure JOBERT : 10 voix

Le Maire rappelle que, dans le cas d'une égalité des voix, l'ordre des suppléants est défini du plus âgé au plus jeune.

M. Sébastien BLOUET, Mme Fanny HERBRETEAU et Mme Laure JOBERT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Désignation du correspondant défense

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme correspondant défense :

- **M. Antoni MAGNIN**

Désignation du correspondant incendie et secours

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme correspondant incendie et secours :

- **M. Sébastien BLOUET**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Antoni MAGNIN

